

**Suppression des écarts de rémunération  
entre les femmes et les hommes  
Publication des notes au titre de 2021**

UES CREDIT MUTUEL IMMOBILIER Note obtenue sur 100				
Note globale : 52				
Indic.1 :	Indic.2 :	Indic.3 :	Indic.4 :	Indic.5 :
17	5	15	15	0

UES CREDIT MUTUEL IMMOBILIER Note obtenue sur 100				
objectifs de progression:				
Indic.1 :	Indic.2 :	Indic.3 :	Indic.4 :	Indic.5 :
<b>30</b>	<b>20</b>	15	15	<b>2</b>

Mesures de correction sous réserve consultation CSE:

catégorisation par niveau et coefficient hiérarchique existant au sein de la convention collective de l'immobilier  
segmentation au sein de la CSP Cadre entre les cadres dirigeants, les managers supérieurs et les managers intermédiaires

Correction des écarts qui seraient d'une manière collective de 3% ou plus pour un même niveau de classification et de coefficient et une même tranche d'âge

Légende des indicateurs (Indic.) :

1. Note obtenue pour l'indicateur relatif à l'écart de rémunération femmes-hommes
2. Note obtenue pour l'indicateur relatif à l'écart de répartition des augmentations individuelles
3. Note obtenue pour l'indicateur relatif à l'écart de répartition des promotions (EFFECTIF UES > 250 salariés)
4. Note obtenue pour l'indicateur relatif au nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité
5. Note obtenue pour l'indicateur relatif à la parité parmi les 10 plus hautes rémunérations